



Tarifs municipaux - Annexe n° 8

Assainissement Collectif (AC)			
Redevance annuelle			H.T.
Abonnement Part fixe		Forfait	122 €
Part variable au m ³		Le m ³	1,52 €
Participation à l'Assainissement Collectif - PAC			
Nouveau raccordement		Par unité	
nouveau raccordement jusqu'à 5 en collectif		Forfait	2 071 €
A partir de 6 en collectif		Forfait	1 087 €
Travaux H.T.			
Pose de tabouret y compris 6 mètres de canalisations			
Diamètre 125		Forfait	1 191 €
Diamètre 160		Forfait	1 398 €
Diamètre 200		Forfait	2 071 €
Au-delà de 6 mètres		Le ml	124 €
Au-delà de 6 mètres pour tranchée en plein champ		Le ml	62 €
Transfert de tabouret à la demande d'un particulier, hors travaux prévus			556 €
Base de facturation des travaux			
Heure de main d'œuvre	Personnel qualifié et/ou habilité	L'heure	43 €
Heure de tractopelle avec chauffeur	Personnel habilité +1 personnel suppl.	L'heure	99 €
Contrôles			
Vérification conformité des réseaux intérieurs en unité d'hébergement			
Jusqu'à 2 logements		Par unité	155 €
A partir du 3ème logement		Par unité	78 €
Pour les hôtels à partir de 10 unités d'hébergement		Remise de 50%	
Vérification du bon raccordement au réseau EU/EP - 2ème passage			37 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)			
Contrôles			
Contrôle de conception maisons neuves et réhabilitations		Forfait	78 €
Contrôle de réalisation maisons neuves et réhabilitations		Forfait	78 €
Contrôle diagnostic de l'existant - mutation		Forfait	155 €
Contrôle périodique du SPANC (tous les 10 ans)		Forfait	96 €
Contrôle ponctuel habitat mobile (caravanes, mobil-homes, tiny houses...)		Forfait	48 €
Pénalités et autres tarifs (AC et/ou ANC)			
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à partir de N+1, à un contrôle périodique pour les "non acceptables", à la mise en place d'un nouveau réseau, autres cas)		Forfait	203 €
Pénalité annuelle majorée à partir de N + 2 pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à partir de N+1, contrôle périodique pour les "non acceptables", à la mise en place d'un nouveau réseau, autres cas)		Forfait	406 €
Absence au rendez-vous de contrôle		Forfait	61 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle		Forfait	500 €
Nota : Le refus de découvrir les équipements est considéré comme une non-conformité			